

COMMUNIQUE DE PRESSE

Néonicotinoïdes : l'UNAF réclame l'interdiction définitive de ces produits après la confirmation par l'Agence Européenne de Sécurité des Aliments d'un risque élevé pour les abeilles !

Le 26 août, l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) a publié de nouvelles conclusions sur les dangers de l'utilisation de ces neurotoxiques en pulvérisation foliaire, pour la santé des abeilles¹. L'Union Nationale de l'Apiculture Française se félicite de ces nouvelles évaluations de l'EFSA selon lesquelles « *pour tous les usages autorisés, des risques élevés ont été identifiés, ou des risques élevés ne peuvent être exclus pour les abeilles* ».

Les conclusions de l'EFSA confirment une fois de plus les observations de terrain des apiculteurs et l'accumulation des preuves scientifiques de l'impact sans précédent de ces substances sur les pollinisateurs.

A la suite de l'interdiction européenne partielle du thiaméthoxam (de la firme Syngenta), de l'imidaclopride et de la clothianidine (fabriqués par Bayer), la Commission européenne a demandé à l'EFSA de procéder à une évaluation actualisée de ces substances. Les conclusions publiées fin août complètent et confirment les premières évaluations de l'EFSA de décembre 2012 qui pointaient déjà du doigt ces risques élevés, sur la base d'éléments non évalués lors de leur autorisation (toxicité chronique, toxicité larvaire, impact sur le développement de la colonie, etc.).

Plus tôt dans l'été, des actualités majeures sur les néonicotinoïdes sont intervenues à Bruxelles ou chez nos voisins européens (voir détails plus bas) :

- décision inédite sur notre continent, l'Allemagne a interdit en juillet la commercialisation et l'utilisation des semences de céréales d'hiver traitées à base de néonicotinoïdes ;
- au Royaume-Uni, une étude épidémiologique de grande ampleur, sur 11 ans, concernant l'impact des semences enrobées de colza a mis en évidence « un impact avéré de l'imidaclopride sur les pertes hivernales » de ruches ;
- malgré des preuves toujours plus nombreuses de l'impact de ces produits, la Commission européenne a autorisé de manière extrêmement contestable le sulfoxaflor, substance active apparentée en tout point aux néonicotinoïdes... Comble de l'incohérence.

Pour Gilles LANIO, Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française, « *ces éléments démontrent qu'il est urgent de maintenir le cap d'une interdiction totale des néonicotinoïdes. Dès aujourd'hui, la France doit suivre l'exemple allemand en interdisant les néonicotinoïdes sur les céréales à pailles et l'Union européenne doit adopter les nouvelles lignes directrices d'évaluation de l'impact des pesticides sur les abeilles car elles sont seules à même de correctement mesurer les effets des pesticides sur les pollinisateurs.* »

¹ <http://www.efsa.europa.eu/fr/press/news/150826>

COMMUNIQUE DE PRESSE

Néonicotinoïdes et abeilles : des décisions majeures en UE ces dernières semaines

▪ **22 juillet – Une première en Europe, l'Allemagne interdit l'enrobage des céréales à paille**

En Allemagne, sur décision du ministre de l'Agriculture, le moratoire européen sur les trois néonicotinoïdes a été étendu aux céréales d'hiver. Grâce à la mise en place d'une mesure urgente d'interdiction, les semis et le commerce de semences enrobées aux néonicotinoïdes de céréales d'hiver sont désormais prohibés outre-Rhin². Si une telle décision était adoptée en France, l'impact serait immense puisque plus du tiers des céréales à paille cultivées est enrobé avec des néonicotinoïdes.

▪ **23 juillet et 20 août – Royaume-Uni : après des dérogations scandaleuses, le FERA met en évidence l'impact avéré de l'imidaclopride sur les pertes hivernales**

Le 23 juillet, le gouvernement britannique a accordé des dérogations très critiquées pour l'utilisation de la clothianidine et du thiamethoxam sur colza qui entreront en vigueur dès cet automne.

Fin août, l'agence gouvernementale anglaise FERA³ publie une étude épidémiologique de grande ampleur, réalisée sur le long terme (11 ans) sur l'impact des semences enrobées de Colza. « *Un impact avéré de l'imidaclopride sur les pertes hivernales* », « *une augmentation des rendements inexistant sur le long terme* » et « *une augmentation des pulvérisations d'insecticides au printemps suivant l'utilisation de semences enrobées de colza* », des résultats embarrassants pour le gouvernement anglais car selon l'ONG BugLife, ce dernier aurait eu connaissance du contenu de ce rapport depuis 2013⁴.

▪ **27 juillet – Bruxelles : aberrante autorisation d'un nouveau néonicotinoïde**

Le 27 juillet, Dow AgroSciences a reçu une autorisation pour un nouveau néonicotinoïde, le SULFOXAFLO. Selon Bee Life, « l'EFSA a pointé du doigt le caractère incomplet du dossier d'évaluation des risques. Il manque des données sur le couvain, les abeilles sauvages et l'impact des utilisations en champ sur la mortalité des colonies. Les risques et les données manquantes identifiés dans le dossier du SULFOXAFLO sont fortement similaires à ceux qui ont entraîné la suspension de trois néonicotinoïdes en 2013. La décision de la Commission Européenne et des Etats membres ne respecte donc pas les exigences du règlement 1107/2009 exprimées dans l'article 3.8.3 de l'annexe II. »⁵.

² <http://www.bmel.de/SharedDocs/Pressemitteilungen/2015/164-SC-Bienen.html>

³ <http://www.nature.com/articles/srep12574>

⁴ <https://buglife.org.uk/news-%26-events/news/government-authorized-neonicotinoid-pesticide-use-despite-knowing-they-damage>

⁵ <http://bee-life.eu/fr/article/90/>